



Fichage banque de France .

Par **alkukrapok**, le **26/03/2017** à **03:14**

Bonjour,

J'ai eu un souci de paiement de pôle emploi au moins de juin 2016 qui m'a causé un découvert de 600€ pendant un peu plus d'un mois.

Ma banque (Crédit Mutuel Castanet Tolosan) a aussitôt annulé ma carte bancaire et m'a fiché auprès de la banque de France.

Ils devaient me "déficher" en fin d'année dernière mais ils n'ont rien fait malgré mes relances qui restent sans réponse .

J'ai réussi à avoir un conseiller au téléphone qui m'a indiqué que ce serait "parce que comme preuve de domicile, j'ai envoyé un relevé de compte de la poste (de la personne qui m'héberge ainsi qu'une attestation d'hébergement) alors qu'il faut une facture EDF". Je m'étonne de n'avoir pas été informé malgré mes différents mails mais pas d'explication.

J'ai donc renvoyé par mail une facture EDF comme demandé mais toujours pas de réponse depuis presque 2 semaines.

Je précise que mon compte est positif depuis cet incident de juin.

Que puis-je faire pour me sortir de cette situation? Ai-je un recours? Je ne comprend pas pourquoi ils me pourrissent ainsi la vie... je suis obligé d'aller à la banque pour avoir de l'argent et je dois partir bientôt à l'étranger, je ne sais pas comment je vais faire.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **BrunoDeprais**, le **26/03/2017** à **08:59**

Bonjour,

Une interdiction banque de France est immédiate, par contre la réhabilitation met un certain temps.

Le mieux serait de passer par courrier, car bien souvent votre interlocuteur téléphonique ne sait même pas de quoi il parle.

Il est vrai que deux mois est un peu long quand même.